



JOURNÉE D'ÉTÉ DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX « ACTIVITÉS INTERNATIONALES DE LA FÉDÉRATION »

Intervention de l'IHS CGT FAPT par Claude Quinquis
Regards historiques

Préalable

La présentation de ce soir concerne l'activité internationale de la Fédération mais aussi de toute la CGT d'un point de vue historique. Demain vous discuterez de l'actualité. Compte tenu de l'ampleur du sujet, je ne pourrai qu'effleurer le sujet sur certains points d'autant que, comme souvent dans une recherche historique, quand vous tirez un fil vous en trouvez un autre qui mériterait autant d'être approfondi. Et l'objectif n'est pas de passer plusieurs jours.

Quand on aborde un sujet de manière historique, rappelons-nous qu'il faut résituer celui-ci dans le contexte de l'époque, qui n'est, par force, pas celui d'aujourd'hui.

Pour ce qui est de nos professions, je rappelle que la création de la 1ère fédération syndicale des PTT date de 1910, 25 ans après la création de la CGT. Et qu'elle n'y est pas adhérente. Il faut attendre 1919, avec la création de la 2^e Fédération Postale pour qu'elle adhère à la CGT. D'autres fédérations (par exemple, les cheminots, les mineurs ou les typographes) existent en revanche avant la création de la CGT et ont déjà une activité internationale.

Aux origines

Nous venons de commencer de fêter les 130 ans de la CGT. En 1995, la CGT a 100 ans donc et tient son congrès du 3 au 8 décembre. À l'ordre du jour de ce congrès, il y a la désaffiliation de la Confédération de la FSM (Fédération Syndicale Mondiale) qu'elle a très fortement contribué à créer

en 1945. La décision de désaffiliation est prise à une très large majorité, 87,82%. Pour la première fois de son histoire récente, la CGT n'est plus adhérente à aucune organisation internationale. Pourtant, à ce congrès, 136 délégués représentant 100 organisations nationales, régionales et internationales, venant de 83 pays, sont présents. Ce n'est pour le moins pas le signe d'un isolement. C'est la reconnaissance de la place de la CGT au niveau international, de son rôle historique dans le syndicalisme mondial. Rôle qu'elle continue à avoir et qui est trop souvent méconnu.

Lors de la publication des actes du colloque organisé par l'IHS CGT en 2004 sur « *La Place et les actions de la CGT dans le monde (1945-2000)* », Georges Séguy écrivait : « *Comme le montre l'Histoire, le mouvement ouvrier français a toujours été fortement imprégné d'internationalisme. Cette particularité s'explique par un passé révolutionnaire dont le respect des droits de l'homme fut l'une des caractéristiques constantes.* »

De la Révolution de 1789 à nos jours, en passant par la révolution de 1848, la Commune et tous les événements qui ont précédé et suivi les deux guerres mondiales du XXème siècle, cet internationalisme, étroitement lié à la cause de la liberté et de la paix telle que la servait Jean Jaurès, s'est naturellement exprimé dans les orientations de notre syndicalisme dès son origine.

Six ans avant la naissance de la CGT, lors du congrès constitutif de la Deuxième Internationale socialiste, fut adoptée une proposition syndicale française : l'appel à la journée de solidarité ouvrière du 1^{er} mai sous l'unique mot d'ordre dominant la tribune de ce congrès : « Prolétaires de tous les pays unissez-vous ». Cette initiative, étroitement liée à la lutte pour la réduction à huit heures de la journée de travail, se référait à la tragédie qui, trois ans auparavant, le 1^{er} mai 1886, à Chicago, avait endeuillé la classe ouvrière américaine et indigné tous les travailleurs du monde.

C'est ainsi que le congrès de Limoges de 1895, où naquit la CGT, exprima l'attachement du syndicalisme français à cette solidarité internationale en se prononçant pour l'organisation d' « un congrès ouvrier international, exclusivement corporatif et en dehors de toute ingérence politique, traitant des intérêts économiques internationaux ».

Depuis lors, toute l'histoire de la CGT a donné la mesure de la fidélité de notre syndicalisme à l'internationalisme... ». Fin de citation

La nécessité de regrouper les travailleurs au-delà des frontières précède de plusieurs années la création des syndicats en France (pour rappel, c'est en 1884, en France, qu'est votée la loi Waldeck-Rousseau).

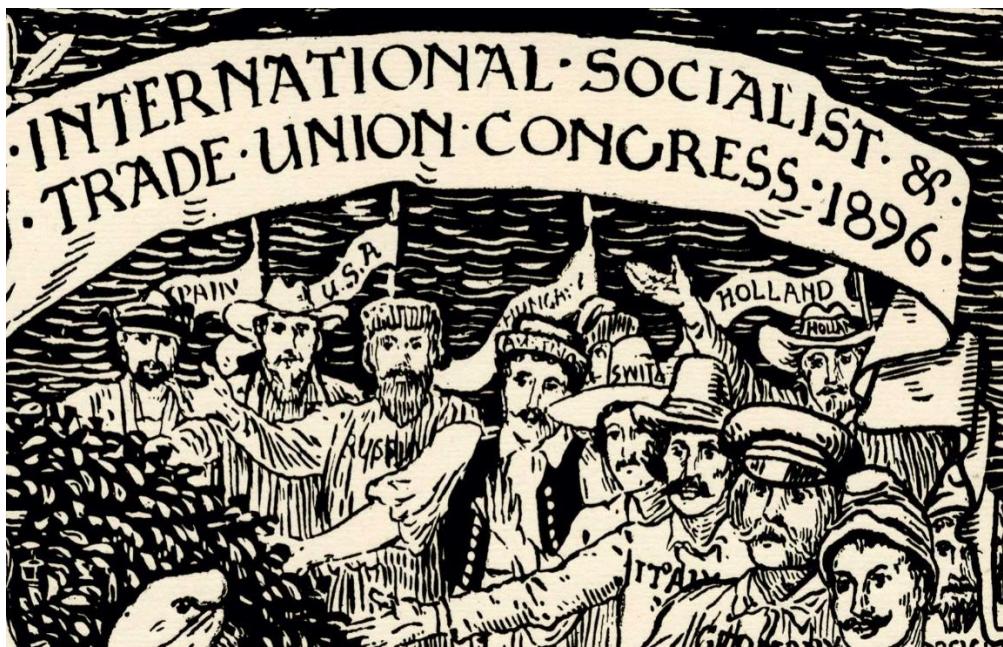
C'est en effet en 1864 que se crée à Londres l'« Association Internationale des Travailleurs », connue aussi sous le nom de 1^{ère} Internationale, dont la devise est restée célèbre : « *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* ». Elle regroupe à la fois des groupements politiques, des syndicats naissants et diverses associations sociales, telles des coopératives. Dans son préambule, elle précise : « *l'émancipation des travailleurs n'étant pas un problème local ou national mais un problème social, (elle) embrasse tous les pays dans lequel existe la Société Moderne...* ». Karl Marx juge ainsi son action : « *C'est l'un des grands buts de l'association de développer chez les ouvriers des différents pays non seulement le sentiment, mais le fait de leur fraternité, et de les unir pour former l'armée de l'émancipation* ».



Congrès de l'AIT

Pourtant, malgré ces intentions plus que louables, cette première internationale voit son action péricliter à partir de 1872 et disparaître en 1876.

Le flambeau est repris en 1889 par l'Internationale ouvrière, dite Deuxième Internationale, mais celle-ci n'est toujours pas l'émanation des syndicats qui désormais existent dans de nombreux pays par le monde.



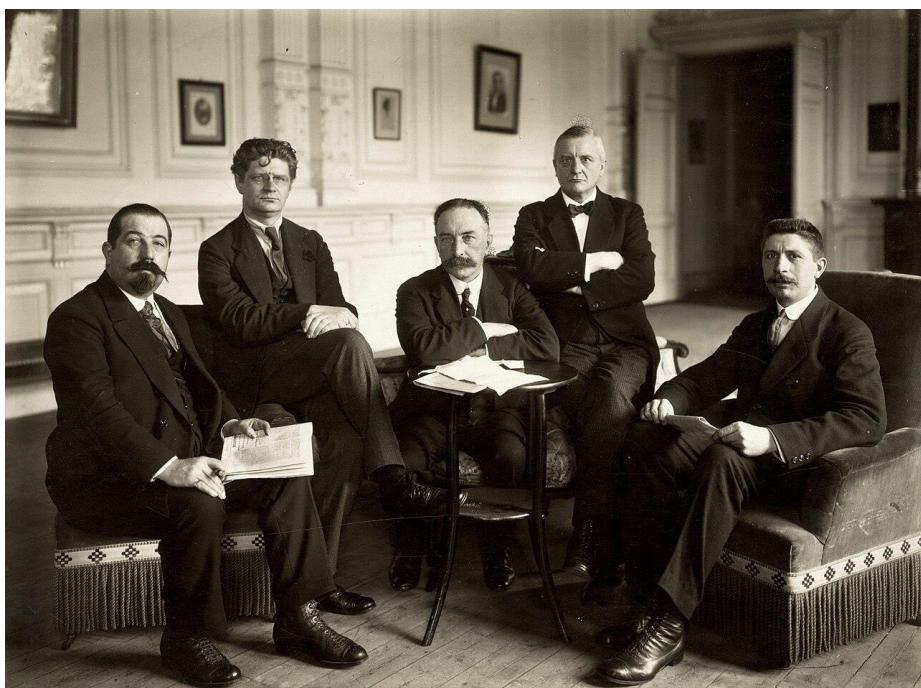
4eme congrès de la 2eme Internationale

À partir de cette date, le monde du travail au niveau international s'organise dans trois domaines : politique, syndical, et coopératif (en 1896 se crée l'Alliance coopérative internationale). Sur le plan syndical, les premiers regroupements internationaux sont antérieurs à la création de la CGT. « *Ceux-ci, les secrétariats professionnels internationaux (SPI), sont nés après 1889, c'est-à-dire que leur point de départ a été la constitution de la IIème Internationale* » (Jean Marie Pernot). Ils sont à l'origine des Global Unions Fédérations, ce qu'est aujourd'hui l'UNI à laquelle notre Fédération est adhérente. Les cheminots, les typographes, les chapeliers, les mineurs et d'autres fédérations sont ainsi fortement impliqués dans leurs secteurs professionnels internationaux respectifs avant 1895, date de création de la CGT.

Forte de son implication dans ces SPI, la CGT œuvre pour la création d'une internationale spécifiquement syndicale. Ainsi, en 1901, se constitue le Secrétariat syndical international (SSI). Malgré des objectifs modestes, nul projet de transformation de la société mais de simples décisions d'informations réciproques, des oppositions apparaissent très vite entre les syndicalistes allemands et français. Pour les allemands, le syndicalisme constitue l'école de la lutte pour le socialisme et est donc au service du parti, alors qu'en 1906, au congrès d'Amiens, la CGT proclame son indépendance à l'égard des partis politiques. Une autre différence apparaît aussi. Les assurances sociales se créent en Allemagne dès 1880 (en France en 1930...) et ainsi disposent de plusieurs dizaines de milliers de permanents qui gèrent les caisses d'assurances sociales. La CGT dans le même temps n'en a qu'une poignée.

En 1913, le SSI se transforme en FSI, Fédération syndicale internationale. Mais survient la guerre de 1914 qui va bouleverser l'histoire du syndicalisme et de ses relations internationales.

La guerre met à mal la solidarité internationale car c'est, dans chaque pays, l'union sacrée qui prévaut. La FSI renaît en 1919, elle est parfois appelée internationale syndicale d'Amsterdam, lieu de son congrès constitutif. Mais son activité reste limitée en raison d'une profonde division. Celle-ci commence avec la création en 1919 de la Confédération Internationale des syndicats chrétiens (CISC), qui s'appuie sur de forts syndicats européens. L'AFL (American Federation of Labor), le puissant syndicat américain, refuse d'adhérer à la FSI. Et celle-ci refuse l'adhésion des syndicats soviétiques et plus généralement celles des syndicats influencés par la révolution bolchevique d'octobre 1917. Cet ostracisme conduit ces derniers à constituer leur propre internationale, l'Internationale syndicale rouge (ISR), en 1921.



**Fédération syndicale internationale Congrès d'Amsterdam 1919
secrétariat**

La première guerre mondiale a une autre conséquence, et pas des moindres. À son issue, avec beaucoup d'optimisme, l'objectif des vainqueurs est d'installer une paix durable dans le monde. Pour cela des négociations ont lieu à Versailles et conduisent à la signature d'un traité de paix, le traité de Versailles. La partie XIII de celui-ci porte sur le travail et fonde l'Organisation internationale du travail (OIT) dont les objectifs figurent dans le préambule constitutif, qui précise notamment : « *Attendu que la Société des Nations a pour but d'établir la paix universelle et qu'une*

telle paix ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ; ... ; Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ... ». On connaît les conséquences du traité de Versailles et de ce qu'il en est de la paix durable, mais l'OIT existe toujours, même si on peut déplorer que ses conventions soient essentiellement morales et peu contraignantes. Néanmoins elles constituent des points de repères pour de nombreux pays. Toutefois, l'OIT n'est pas une confédération syndicale internationale puisque sa composition est tripartite : états, patrons, syndicats. Au sein de la CGT, la création de l'OIT en 1919 sera un point d'affrontements entre les majoritaires et ceux qui deviennent plus tard les unitaires. Les premiers s'y investissent beaucoup et particulièrement Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT à l'époque. Les seconds y voient de la collaboration de classe et la continuité de la politique de l'union sacrée de 1914.

Un événement très important a lieu avec la Révolution soviétique de 1917. À sa suite se crée, en 1919, l'Internationale communiste, appelée aussi IIIème Internationale. C'est la scission dans le mouvement ouvrier, avec l'apparition des partis communistes, comme en France en 1921.



Internationale syndicale rouge

Pour leur part, les partis restés « socialistes », constituent en 1923 l'Internationale socialiste.

A cette époque, la CGT vit une période difficile. Le climat social est très revendicatif mais la direction confédérale, majoritairement réformiste, freine. Son attitude est combattue. Sont mis en place des comités syndicalistes révolutionnaires qui lui reprochent « ...la collaboration de

classe qui a atteint son apogée pendant la guerre et qui subsiste ; ... le corporatisme étroit, le cantonnement dans le bavardage sur les seules revendications corporatives, ... l'inaction de l'Internationale syndicale d'Amsterdam alors que la situation des travailleurs des pays capitalistes empire ». (Henri Raynaud, 2^{ème} congrès fédéral des PTT, 15-18 juin 1921). Devant les progrès de l'opposition, la majorité répond par des exclusions. En juillet 1921 se tient un congrès de la CGT, très peu de temps après la création de l'ISR. Un vote à lieu pour choisir à quelle Internationale adhérer. La majorité choisit de rester adhérant à l'Internationale réformiste d'Amsterdam, mais avec une courte majorité, 1572 pour, 1325 contre et 66 abstentions.

Les minoritaires, exclus, réunis en congrès du 22 au 24 décembre 1921, créent la CGTU (Confédération Générale du Travail Unitaire) qui adhère à l'Internationale syndicale rouge. Le 23 avril naît la Fédération Postale Unitaire (FPU).

La CGTU est la principale force de l'ISR en Europe occidentale. Durant son existence (1921-1936), au niveau international, ses principales actions sont l'engagement contre l'invasion de la Ruhr par l'armée française en 1923, contre la guerre du Rif en 1925, et la bataille contre l'exécution de Sacco et Vanzetti en 1927. Ce capital d'expérience est un des héritages sur lesquels la CGT reconstituera son émergence internationale après la Seconde guerre Mondiale. Il n'est pas possible d'aborder cette période sans évoquer la guerre d'Espagne. Le bureau de la CGT, réunifiée, se prononce contre la non-intervention officielle de la France et concourt à l'aide aux républicains espagnols. Ce fut un moment très fort de solidarité internationale dans un contexte de montée du fascisme. La solidarité prend plusieurs formes, engagements dans les Brigades internationales, accueil de réfugiés, envoi de vivres et de matériels, mais aussi mouvements de grève pour la levée de l'embargo et pour la fourniture d'armes au gouvernement républicain légitime. Ce sont des militants de la CGT PTT, Jean Grandel, qui sera fusillé à Chateaubriant, et plus tard Émile Bigot, qui assurent l'organisation du service postal des Brigades internationales.

Du côté de la FSI, son activité est, selon les mots même de Léon Jouhaux, « *une insondable torpeur* ». Elle avale de grosses couleuvres à l'OIT comme la reconnaissance d'un délégué fasciste italien ou encore l'arrestation en pleine séance du délégué syndical allemand et son remplacement par un représentant du syndicat nazi. Notons toutefois que les branches professionnelles, les SPI, ancêtres des Global Unions pour rappel, fonctionnent souvent en opposition ou du moins en désaccord avec la direction de la SPI. La plus active à cette époque est l'ITF,

l'International Transport Fédération, qui existe encore aujourd'hui. Peut-être est-ce dû à leur activité qui permet déjà des rencontres entre salariés de différents pays, par bateaux notamment.

Concernant les PTT, une SPI existe à un moment donné puisque la biographie d'Edmond Lartigue, 1^{er} secrétaire de FPU, précise « *qu'il travailla à reconstituer « l'Internationale des PTT » en représentant la France à ses congrès de Vienne (1920) et Milan (1921)* ». Et René Duhamel (j'en parlerai plus loin) écrit qu'il retrouve à la FSM un camarade chinois « *ayant participé aux réunions du SPI des PTT dans les années qui précédent la deuxième guerre mondiale* » et qui devient ministre des PTT de la Chine populaire. Je n'ai toutefois pas trouvé plus d'informations sur son activité.

Récapitulatif (1)

- 1864 première internationale
- 1889 deuxième internationale
- 1889 création des premiers SPI (secrétariats professionnels internationaux)
- 1901 création du SSI (secrétariat syndical international)
- 1913 transformation du SSI en FSI (fédération syndicale internationale)
- 1919 création de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
- 1921 création de l'ISR (internationale syndicale rouge)

L'après seconde Guerre Mondiale et la création de la FSM

Cette période se termine par la seconde Guerre Mondiale. Si celle-ci n'est pas propice à l'activité syndicale proprement dite, notons que dès octobre 1941, soit 4 mois après l'invasion de l'URSS par l'Allemagne nazie et ses alliés, se tient une commission syndicale anglo-soviétique à Moscou. À partir de 1943, la CGT, reconstituée, reprend les contacts à Londres avec les représentants des SPI. Au fur et à mesure des libérations nationales, les contacts s'intensifient entre les différentes organisations. Cela débouche sur la conférence syndicale mondiale de Londres, le 6 février 1945, et sur le congrès constitutif de la Fédération syndicale mondiale (FSM) le 3 octobre 1945, à Paris.



IIIe congrès de la FSM octobre 1953 Vienne



Louis Saillant à la tribune du IIIe congrès de la FSM

Cette nouvelle organisation internationale siège à Paris et le secrétaire général en est Louis Saillant, membre du bureau confédéral de la CGT, président du CNR (Conseil national de la Résistance). Elle est le produit de l'alliance anti fasciste constituée au cours de la seconde guerre mondiale, elle rassemble à sa création tous les syndicats du monde à l'exception des syndicats chrétiens et de l'AFL américaine qui refuse toute alliance avec les communistes. La lune de miel ne dure pas longtemps. Dès 1947, les USA par la CIA, via l'AFL, financent en France la scission

dans la CGT par la création de Force Ouvrière. Notre fédération en eut la primeur. La raison est toujours le même, l'anticommunisme. Au niveau international, le prétexte est l'acceptation ou non du plan Marshall. Les organisations syndicales qui l'acceptent veulent imposer leur vue. Devant le refus du bureau de la FSM, elles la quittent et créent en 1949 la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). À partir de cette date c'est au niveau mondial 50 ans de division syndicale.

Pour autant, les 20 ans à venir vont être très riches du point de l'activité internationale de la CGT. C'est la période de la décolonisation. Georges Séguy écrit dans la préface du livre de mémoire de René Duhamel « *Aux quatre coins du monde* » : « *Dans tous les conflits qui ont opposé le colonialisme français aux peuples colonisés, la CGT s'est toujours trouvée aux cotés de ces derniers contre la bourgeoisie, et ceci malgré une répression parfois lourde de conséquences. On ne connaît aucun cas de puissance impérialiste en conflit avec un mouvement de libération nationale combattue dans son propre pays par une centrale syndicale plaçant au-dessus de toute considération la solidarité ouvrière internationale, par respect, dans ce domaine aussi, des principes de classe* ».

De mai/juin 1945, lorsque interviennent les événements de Sétif qui conduisent le bureau confédéral à demander une commission d'enquête, jusqu'au 8 février 1962 avec Charonne, un mois avant le cessez le feu en Algérie, la CGT agit pour la décolonisation et l'émancipation des peuples et pour certains de ses militant.e.s en le payant de leur vie.

De manière générale vis-à-vis des syndicats de ces pays, durant cette période, la CGT agit dans 2 directions. D'une part, elle aide à la constitution de syndicats nationaux, à la formation de leurs militants. D'autre part, elle appuie le développement du droit du travail dans les colonies françaises car si en 1952 un code du travail « Outre-mer » est promulgué, il est loin d'être effectif.

Cette activité a permis de tisser avec les syndicats de ces pays des liens forts qui perdurent aujourd'hui.



**Délégués du Sénégal et de Mauritanie pour la constitution de leur syndicat des PTT.
(Date inconnue, noms au verso)**

Le syndicalisme international porte dans ses gènes le sujet de la paix. Ce n'est pas un hasard si l'OIT se crée à l'issue de la première Guerre Mondiale et la FSM dans les derniers jours de la seconde. Pourtant, il ne faut pas longtemps pour que la crainte d'un retour de la guerre soit à nouveau présente. En 1949 est signé le pacte Atlantique, qui met en place l'OTAN. C'est aussi la période de la guerre de Corée. Le risque de guerre nucléaire conduit à un rassemblement international connu sous le nom de l'appel de Stockholm. Il a un retentissement énorme : 14 millions de signatures en France, plus de 500 millions dans le monde. Le Pacte Atlantique prévoit le réarmement de l'Allemagne fédérale qui vient d'être créée. Pour s'y opposer, des dirigeants de la CGT signent avec les responsables de syndicats est-allemands des appels contre le réarmement allemand, pour la nécessaire coopération contre les risques de guerre et pour la défense des intérêts des travailleurs. Le 25 janvier 1951, Georges Frischmann, secrétaire général de la Fédération des PTT, et René Duhamel, responsable des questions internationales au sein de notre fédération, signent un texte allant dans ce sens avec leurs homologues est-allemands. Il est tout de suite le prétexte d'une campagne de presse le présentant comme un « accord de combat » tendant au sabotage des PTT. Malgré les luttes et les recours, Georges Frischmann et René Duhamel sont révoqués le 15 mars 1951. Ils ne retrouvent leurs pleins droits que trente ans après, en août 1981, après leur amnistie.



Georges Frischmann à la tribune lors de la rencontre avec les postiers de RDA qui débouchera sur la signature d'une déclaration pour la paix le 25/02/1951.

J'ai abordé les secrétariats professionnels internationaux (SPI) créés avant toute forme d'internationale syndicale. Pour la plupart, ils continuent leurs activités sans pour autant être à la FSM ou ensuite à la CISL. À partir de 1949, se constituent au sein de la FSM des Unions internationales de syndicales (UIS) qui sont les branches professionnelles. C'est du 27 au 29 octobre 1949, à Berlin, que siège la conférence constitutive de l'Union internationale des syndicats des PTT et Radio (UIS PTTR). À part les syndicats d'Italie, des Pays-Bas, de France et du Soudan français (l'actuel Mali), l'essentiel des participants viennent d'URSS et des démocraties populaires. Un syndicat américain affilié à la CIO et les postiers espagnols en exil de l'UGT avaient soutenu, par télégramme, la création de l'UIS. René Duhamel, de notre fédération, en devient vice-président et président un an plus tard.



René Duhamel et Abdoulaye Diallo au congrès constitutif de l'UIS PTTR à Berlin en octobre 1949

En 1955, les organisations syndicales de fonctionnaires, de personnels des services publics et de santé, des banques, des centrales affiliées à la FSM, décident de constituer, avec celles de l'UIS PTTR, l'Union internationale syndicale pour l'ensemble de la fonction publique et des services assimilés. René Duhamel en est toujours le président, il le reste jusqu'en 1978.



**Congrès de l'UIS Fonction Publique
(Date inconnue, après 1955)**

Les relations dans la FSM se tendent

Dans les années 50, la CGT occupe une place centrale dans la FSM avec laquelle elle est en bonne harmonie. Dans les années 60, les relations évoluent au point qu'à partir de 1968, de fusionnelles elles deviennent conflictuelles.

Le premier sujet de divergence visible est le texte du secrétariat de la FSM publié le 28 août 1968 à la suite de l'intervention militaire en Tchécoslovaquie de cinq pays (URSS, Bulgarie, Allemagne de l'Est, Hongrie, Pologne) du pacte de Varsovie dans lequel il exprime sa réprobation à l'égard de cette intervention. Il répond particulièrement à l'appel des syndicats tchécoslovaques à la suite de l'occupation de leur siège par les troupes d'intervention. En revanche, il ne convient pas aux syndicats soviétiques ou des autres pays participant à l'intervention militaire. Durant de nombreuses années, les relations entre la CGT et ces syndicats fluctuent, et c'est ainsi que parfois les échanges sont plutôt du domaine de l'invective. Le lien organique entre les syndicats des pays de l'est et le parti au pouvoir rend l'action difficile. Ainsi René Duhamel raconte le rejet d'une résolution à l'OIT sur la répression syndicale en Espagne sous Franco à quelques voix près alors que plusieurs représentants des pays socialistes sont sortis au moment du vote car « *notre gouvernement négocie un accord commercial avec celui de Madrid* ». Cela dit, cela n'exonère pas l'attitude des syndicats de la CISL dans le soutien aux politiques gouvernementales de leurs pays réciproques, politiques très souvent anti-ouvrières.

La CGT est aussi isolée en Europe occidentale car dorénavant elle est le seul syndicat adhérant à la FSM et celle-ci refuse de plus des conférences régionales, alors qu'à partir des années 70 la question de la coopération syndicale en Europe prend une nouvelle dimension en raison de la création de la Communauté Européenne. La CGIL italienne quitte la FSM en 1978. La CGTP (portugaise) et les CCOO (espagnoles), devenues légales après la chute de Salazar et la mort de Franco, avec qui la CGT entretient d'excellents rapports n'adhèrent pas à la FSM.

La CGT demeure à la FSM mais quitte le secrétariat en 1978 alors qu'elle en a exercé le secrétariat général depuis sa création par Louis Saillant de 1945 à 1969 et par Pierre Gensous ensuite. À partir de 1982 elle reprend des responsabilités et même le poste de secrétaire général avec Alain Stern en 1986. En 1989, intervient la chute du mur de Berlin et les changements politiques en Europe de l'Est. De nombreux syndicats de ces pays quittent la FSM pour la CISL et notamment les syndicats d'URSS avant même la disparition de celle-ci. Au congrès de 1994 à Damas, un nouveau clivage apparaît. La direction de la FSM exprime sa volonté de

constituer un bloc des syndicats des pays sous-développés face aux syndicats des pays développés, coupables de participer à l'exploitation des pays en voie de développement selon elle. Mais c'est aussi un poids de plus en plus important pris par des syndicats officiels du Moyen Orient et d'Afrique dorénavant, une direction hypercentralisée, pléthorique, alors qu'elle connaît de très grosses difficultés financières. La CGT ne partage pas les orientations décidées par le congrès que ce soit au niveau politique ou en matière de fonctionnement. La question du maintien de la CGT dans la FSM revient donc. La Commission Exécutive Confédérale qui suit le congrès se prononce très largement en faveur de la désaffiliation, confirmée par le CCN et finalement décidée par le congrès de 1995 et pratiquement sans débat. Pour Louis Viannet cela est dû aux efforts importants de la direction confédérale de l'époque pour mettre les organisations, de la CGT en possession de tous les éléments du dossier au fur et à mesure de son évolution, en témoignent les nombreuses articles sur le sujet que l'on peut lire dans les *Peuple* de l'époque. Pour information au CCN d'avril 1995 préparant le congrès de décembre, un vote a lieu sur la désaffiliation de la FSM : le résultat est sans appel, 121 votants, 106 pour, 15 abstentions, 7 ne prennent pas part au vote. Aucune organisation, UD ou Fédération, ne vote pour rester à la FSM. Notons que les Fédérations restent libres de leurs affiliations aux UIS.

Si la CGT ne se retrouve plus dans l'activité de la FSM, elle n'en est pas pour autant isolée dans son activité internationale, elle garde de très nombreux contacts. Pour exemple, rappelons-nous les 136 délégués représentants 100 organisations venant de toutes les confédérations FSM, CISL, CMT, CES, ... présents au 45ème congrès où la CGT fête ses 100 ans, auxquels j'ai fait référence au début de l'intervention. En plus du nombre, il y a aussi la diversité. Dans quelle instance, non officielle, peut-on retrouver des représentants de pays belligérants comme les Corée du Nord et du Sud, Israël et la Palestine, les USA et l'Iran ?

Durant les 40 ans que dure son adhésion à la FSM, les actions à l'international de la CGT sont très riches et je ne peux les citer toutes. J'ai toutefois retrouvé un intervention d'Henri Krasucki au congrès confédéral de 1967, à la suite de la guerre des 6 jours, qui reste encore totalement d'actualité : « *A la CGT nous ne sommes ni anti juifs ni anti arabes, nous combattons toute forme de racisme. Nous sommes pour le droit à l'existence aussi bien d'Israël que des pays arabes. Nous avons toujours soutenu la lutte des peuples pour leur indépendance, contre le colonialisme et l'impérialisme, et nous devons continuer dans cette voie* ». Il ajoute « *On n'est pas plus anti juif en critiquant tel ou tel acte du gouvernement d'Israël qu'on était anti français en combattant le gouvernement de la France lorsqu'il faisait, par exemple, la guerre* ».

d'Algérie. En réalité, la crise au Moyen-Orient a pour cause principale la volonté des impérialistes, principalement américains, de maintenir leur domination sur le pétrole de cette région ».

Et en Europe

J'en viens plus particulièrement à l'Europe. Dès la création de la communauté européenne (devenue en 1993 l'union européenne) par le traité de Rome en 1957, la CGT demande que la représentation ouvrière dans les organismes du marché commun soit renforcée et exige d'y être représentée, conformément à son influence, même si préalablement elle a combattu sa mise en œuvre. En Europe, seules deux organisations se sont positionnées contre la création de la communauté européenne, la CGT et la CGIL italienne. A contrario, toutes les autres organisations, FO et CFTC en tête, sont enthousiastes. La CGT et la CGIL créent un Comité syndical de coordination et d'actions du marché commun avec quelques petits syndicats de Hollande et du Luxembourg, adhérents à la FSM, mais il ne parvient pas à rayonner, ignoré des autres organisations syndicales européennes, adhérentes, elles, à la CISL. En 1973, celles-ci créent la Confédération européenne des syndicats (CES), élargie rapidement avec l'adhésion des organisations européennes adhérentes à la CMT (Confédération mondiale du travail, ex-Confédération internationale des syndicats chrétiens) à laquelle appartient la CFDT. La CGT approuve positivement sa création et demande immédiatement son adhésion. Elle est refusée, en raison officiellement de son appartenance à la FSM. La CGIL la quitte cette dernière et adhère à la CES. En fait, le refus porte sur la nature du syndicalisme de la CGT, de luttes de classe. Ainsi, à la suite de l'entrée des représentants de la CGT au Comité Économique et Social Européen, un dirigeant de la CES déclare : « *L'ère de l'unanimité est révolue* ». Il faut aussi rappeler l'attitude de FO qui s'oppose très fermement à notre adhésion contrairement à la CFDT. Johannes Galland, ancien membre du bureau confédéral chargé des affaires internationales, témoigne : « *La CGT était le vilain petit canard du syndicalisme européen de l'Ouest par son activité dans la FSM, mais surtout en raison... de ses conceptions et de ses revendications sociales et économiques au service d'un autre projet de société* ».

Pour briser son isolement, la CGT multiplie les contacts bilatéraux, parfois officiellement comme avec les TUC britanniques, parfois plus ou moins clandestinement comme avec la DGB ouest-allemande. Au niveau des fédérations, des contacts existent mais rarement au niveau des dirigeants. Ainsi, dès 1962, des rencontres ont lieu entre des camarades de la Fédération et les responsables de la DGB de la poste d'Offenbach-sur-le-Main. En 1967, ce sont les représentants de la CGT PTT de Lyon qui se réunissent avec ceux de la DGB-PTT de Francfort-sur-le-Main, rencontre

facilitée car les deux villes sont jumelées. On peut aussi prendre l'exemple les dockers français qui ont des contacts avec ceux d'autres ports en Europe, voire dans le monde, sans passer par les instances internationales.

À partir de 1972, la CGT siège au Conseil économique et social européen, 2 sièges sur 144. Malgré la faiblesse du nombre cela facilite les contacts. Notons que de 1981 à 1988, un des représentants de la CGT est André Dunet, de notre fédération.

En 1994, intervient la directive européenne sur les comités d'entreprise européens, transposée dans le droit français en 1996. Elle concerne les entreprises ayant plus de 1000 salariés dans les différents pays de la communauté. La CGT n'a pas attendu cette officialisation pour travailler les dossiers transnationaux dans les différentes entreprises concernées. Pour autant, cela ne rend que plus nécessaire la coopération entre les syndicats des différents pays et donc l'adhésion de la CGT à la CES. La condition de n'être plus adhérente à la FSM levée, la CGT renouvelle sa demande officielle en 1996. Il demeure les blocages des organisations françaises, FO c'est historique, mais dorénavant la CFDT est aussi opposée.

En mai 1998, à notre 30^{ème} congrès qui se tient à Angers, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT à l'époque, qui sera remplacé par Bernard Thibaut moins d'un an après, prend la parole et son intervention résume bien l'état d'esprit de l'époque : « ...*Mais c'est avec la même démarche, le même objectif, que nous déployons nos efforts pour développer les convergences entre organisations syndicales au niveau européen au travers de relations bilatérales avec la FGTB (Belgique), la CGIL (Italie), les CCOO (Espagne), la CGTP (Portugal), les TUC britanniques et maintenant avec plusieurs organisations d'Allemagne, et aussi la CES. Sans doute y a-t-il à ce niveau également des différences d'approche, voire des différences de conception qu'il serait vain de nier, mais chaque jour qui passe apporte une preuve supplémentaire de l'impérieux besoin de peser à ce niveau aussi, avec le maximum de forces, tant auprès de la Commission Européenne que vers le patronat européen. La grève européenne des cheminots, la magnifique manifestation de Vilvorde, les 2 manifestations importantes du printemps et de l'automne 97 organisées par la CES, montrent que cette nécessité d'une pression revendicative énergique au niveau européen est maintenant perçue comme indispensable par la majorité des grandes organisations syndicales d'Europe, pour imposer la prise en compte des objectifs sociaux dans les choix européens.* ». Je me permets de proposer un décryptage des propos « très diplomatiques » de Louis Viannet. Si les organisations syndicales pensent « maintenant » qu'il faut peser, c'est que ce n'était pas le cas

auparavant, et ces organisations syndicales non nommées sont toutes des poids lourds de la CES. Mais comme il le dit aussi, il y a eu ces premières manifestations européennes en 1997 car les désillusions vis-à-vis de la politique de l'Union Européenne sont maintenant très nombreuses (fin de la parenthèse, je reviens sur les propos de Louis). Il continue sur notre demande d'adhésion à la CES : « *C'est donc en toute lucidité des potentialités et des problèmes que nous avons posé la question de notre adhésion à la CES, sans prétendre imposer nos conceptions à qui que ce soit, et sans renoncer à quoi que ce soit de ce que nous sommes, mais avec le seul objectif d'apporter notre pierre à l'effort de rassemblement de toutes les forces syndicales d'Europe dont nous sentons bien que sans cela nous risquons d'être écrasés par les prétentions d'un capital qui se croit aujourd'hui le maître de tout et le maître partout. Dans chacun des pays d'Europe, le syndicalisme a son histoire, ses forces et ses faiblesses, mais si, en Europe, berceau du syndicalisme, il peut apporter la preuve de sa capacité à rassembler toutes les grandes organisations syndicales des différents pays qui composent la Communauté Européenne, celles qui sont capables de construire un rapport de force, rassembler toutes les grandes organisations, condition pour construire un véritable rapport de force à ce niveau par-delà les différences de conception qui continueront à exister, je pense que s'il parvient à cela, il aura rendu un fier service au renouveau du syndicalisme international dont les travailleurs du monde entier ont un impérieux besoin... ».* Je pense que cette citation reste d'actualité.

La demande d'adhésion n'a pas fait l'objet d'un vote spécifique de congrès, CCN ou CEC, elle est intégrée à nos orientations de congrès. La première demande datant de 1974, ce n'est qu'un renouvellement que nous faisons à date régulière. Cependant la concrétisation de celle-ci se faisant effective, des oppositions sont apparues de manière plus visible, avec par exemple un « *appel de 1000 militants pour que La CGT ne s'affilie pas à la CES* ». Notons qu'à la lecture des noms, il ne dépasse guère le périmètre d'une organisation politique clairement identifiée. Au Congrès confédéral de février 1999, quelques voix se font entendre, mais les orientations votées réitèrent notre demande d'adhésion à la CES.

Et en mars 1999, la CGT fait son entrée à la CES, plus de 25 ans après sa première demande, FO a voté contre. En décembre 2000, la CGT est maître d'œuvre de la manifestation à l'appel de la CES qui se tient au moment du sommet européen à Nice. C'est la plus importante jamais organisée.

Si pour la Confédération, une étape est désormais franchie, il reste pour les fédérations à retrouver une organisation internationale professionnelle ou sectorielle. Contrairement à ce qu'a vécu la Confédération pour son

entrée à la CES, dès que la Fédération pose en 2001 sa candidature à l'UNI, elle ne rencontre pas vraiment d'opposition des organisations déjà adhérentes. FO joue même un rôle de facilitateur. Néanmoins les dirigeants de la Fédération multiplient les rencontres et engagent le débat avec les adhérents.

Dans son rapport d'ouverture au 31^{ème} congrès fédéral de la CGT PTT, du 15 au 19 octobre 2001, Alain Gautheron, secrétaire général, déclare : « *Aujourd'hui la CGT occupe bel et bien une place de plus en plus importante dans le syndicalisme européen. Elle participe avec les autres aux analyses, aux prises de décisions et à l'action syndicale en Europe. Rappelez-vous Nice et préparons Bruxelles le 13 décembre prochain.* »

Concernant notre champ professionnel, il n'existe pas d'organisation européenne, mais l'UNI (Union Network International) qui regroupe maintenant 15 millions de membres et 1000 syndicats représentants 140 pays. L'UNI dispose en son sein d'une organisation pour La Poste et d'une organisation européenne pour les télécommunications. Pour participer à leurs travaux il faut être membre de l'UNI. Nous avons voulu que cette question soit soumise dans la transparence à nos adhérents et avec le temps nécessaire au débat. »

Le débat est parfois vif, ce qui fait dire à Alain Gautheron : « *Comment on fait pour avancer, en se mettant chacun dans une tranchée et en se tirant dessus ou en débattant et en avançant des arguments contradictoires* ». En même temps, sans être déjà adhérent à l'UNI, parce que France Télécom (c'est le nom de l'époque) est présente dans 74 pays, des initiatives communes ont déjà eu lieu et d'autres sont prévues. C'est aussi le cas à La Poste où la 2^{ème} directive européenne sur les services postaux est en préparation. Le Congrès vote l'adhésion à l'UNI : 76,63% pour, 15,82% contre, 7,53% s'abstiennent.

Durant les années 90, l'activité de la FSM est déclinante mais du côté de la CSIL, ce n'est pas mieux. La raison de sa création et parfois son unique raison d'être n'existe plus, puisque l'URSS a disparu. Son idéologie, ses méthodes, ses structures sont dépassées. Cela conduit les différentes instances à réfléchir à une nouvelle évolution.

C'est la Confédération syndicale internationale qui née en novembre 2006 du regroupement de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), de la Confédération Mondiale du Travail (CMT) et d'un certain nombre d'organisations syndicales nationales sans affiliation internationale à laquelle adhère la CGT dès sa création.

Entre temps, les très anciens SPI (Secrétariats Professionnels Internationaux) dont je rappelle que certains sont constitués avant la CGT, décident en 2000, d'abandonner leur appellation historique pour s'appeler désormais Global Union Fédération. L'UNI en est une. Elle est née le 1^{er} janvier 2000 de la fusion de quatre SPI, ceux des PTT, des employés et services, des métiers graphiques et des métiers des médias et spectacles. Concernant les PTT, je l'ai dit précédemment, je n'ai pas trouvé de date de création du SPI. Cependant pour celui des métiers graphiques, il trouve son origine dans la création de l'internationale des typographes en 1891.

Récapitulatif (2)

- 1945 création de la FSM (Fédération Syndicale Mondiale)
- 1949 création de la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libre)
- 1949 création de UIS PTTR (Union des syndicats PTT et Radio)
- 1955 intégration de l'UIS PTTR dans l'UIS Fonction Publique
- 1974 création de la CES (Confédération Européenne des Syndicats)
- 2006 création de la CSI (confédération Syndicale internationale)

Quelques mots pour finir

Pour ma part, sur le regard historique, je m'en tiendrai là, du début de l'internationalisme à l'adhésion de notre Fédération à l'UNI. Pour la période plus récente, vous en parlerez demain.

Les dirigeants de la CGT, et précédemment ceux de la CGTU, sont profondément imprégnés des valeurs de solidarité prolétarienne, d'unité, de classe. La CGT est combattue par les dirigeants des principales organisations syndicales occidentales. Je précise bien dirigeants, car de nombreux camarades de la CGT ayant eu une activité internationale témoignent que les difficultés, voire les barrages, s'estompent quand le niveau de responsabilité est moindre. L'argument est notre supposée appartenance au parti communiste. Les mêmes passent sous silence le lien organique qu'ils entretiennent pratiquement tous avec le parti social-démocrate de leurs pays. Ce qui est réellement combattu, c'est le syndicalisme de transformation sociale dont est porteuse la CGT. Malgré tout, parfois seule contre tous, la CGT maintient cette volonté de l'unité, cet idéal qui, quelle que soit la période, permet d'échanger et très souvent de travailler avec les autres organisations syndicales des différents pays quels que soient leurs dirigeants, quelles que soient les organisations internationales auxquelles elles sont affiliées.

Le besoin de s'organiser aux delà de ses frontières propres est donc venu très tôt, la fois par nécessité, par conscience de classe, de solidarité prolétarienne comme on l'écrivait auparavant... C'est un mouvement qui va vers l'autre, mais qui permet aussi la reconnaissance de nos actions. Quoi de plus émouvant que la réception des messages très nombreux venant de tous les pays du monde comme lors de la luttes sur les retraites de 2023. On les communique d'ailleurs fortement, légitimant ainsi encore plus notre luttes. Quoi aussi de plus enrichissant que de participer à une action de solidarité avec des salariés en lutte à plusieurs milliers de kilomètres de son lieu de travail. J'ai parlé de l'Espagne en 1936 mais plus près de nous, il y a les nombreux convois humanitaires vers Cuba, la solidarité avec les mineurs anglais et leurs familles en 1984/85 affamés par Thatcher, ou l'envoi d'une brigade par notre Fédération en 1984 au Nicaragua pour aider au rétablissement des télécoms dans ce pays qui venait de se libérer de sa dictature mais où les États-Unis, revanchards financent, les « *Contras* », une contre révolution.

Il ne m'appartient pas de faire un bilan du syndicalisme international. Son action est parfois jugée insuffisante. Il faut toutefois avoir bien en tête qu'il s'agit de mettre en action des représentants de pays ayant des langues, des histoires, des cultures, des éducations, des religions différentes. Et que dire des situations économiques... Il faut savoir rester humble si on compare aux difficultés que l'on connaît en France, au niveau national ou dans nos entreprises, à faire l'unité des organisations syndicales ou des salariés.



Brigadiste nicaraguayen

Rétablissant les lignes téléphoniques dans leur pays en guerre

SOURCES :



- *Le Peuple* N°1399 décembre 1994
- *Le Peuple* N° 1406/1407 avril 1995
- *Le Peuple* spécial 45^e congrès janvier 1996
- *Le Peuple* spécial 46^e congrès mars 1999
- *Le Relais* N° 98 Portrait d'Edmond Lartigue
- *Militant* spécial 31^e congrès fédéral CGT PTT juin 2002
- *Militant* N°44 « *Questions Internationales* »
- Jérôme Beauvisage, « *AIT, aux sources de l'internationalisme ouvrier* »
- Cahiers d'histoire sociale spécial « *Syndicalisme international, un siècle et demi d'histoire* » mai 2019
- Fabrice Bensimon, « *L'Internationale des travailleurs* » Romantisme Revue du XXe siècle N°163(2014-1)
- Georges Croese « *La CGT et l'Europe* » dans « *La place et les actions de la CGT dans le monde (1945-2000)* » Colloque IHS CGT publié par lui-même
- Michel Dreyfus, « *Organisations transnationales, les liens internationaux de la CGT jusqu'en 1914* » dans *les Cahiers d'histoire sociale* spécial « *Syndicalisme international, un siècle et demi d'histoire* » mai 2019
- Pierre Coutaz, « *Organisation Internationale du Travail, un siècle d'affrontements géopolitiques et de confrontation de classe* » dans *les Cahiers d'histoire sociale* spécial « *Syndicalisme international, un siècle et demi d'histoire* » mai 2019
- René Duhamel « *Aux quatre coins du monde* », Editions sociales

- Georges Frischmann, « *Histoire de la fédération CGT des PTT des origines à 1945* » p232. Le temps des cerises
- Gilbert Garrel « *agir pour la paix* » Arbre bleu éditions
- Serge Lottier, « *L'actualité de la 1ere Internationale* » Le Relais N°36
- René Mouriaux « *Les grands axes de la politique internationale de la CGT 1945-1968* » dans « *La place et les actions de la CGT dans le monde (1945-2000)* » Colloque IHS CGT publié par lui-même
- Michel Muller « *FFTL, un pan d'histoire méconnu* » dans *les Cahiers d'histoire sociale* spécial « *Syndicalisme international, un siècle et demi d'histoire* » mai 2019
- Jean Marie Pernot, « *Les fondements de l'internationalisme syndical* » dans « *La place et les actions de la CGT dans le monde (1945-2000)* » Colloque IHS CGT publié par lui-même
- « *Le syndicalisme international* » dans *les Cahiers d'histoire sociale* N° 100
- Tania Régin « *La CGT et la FSM : la réforme inachevée (1968-1982)* » dans « *La place et les actions de la CGT dans le monde (1945-2000)* » Colloque IHS CGT publié par lui-même.
- Jean Louis Robert, « *1919 : les enjeux de la paix pour la classe ouvrière* » dans *les Cahiers d'histoire sociale* N° 150
- Georges Séguy, Préface de « *La place et les actions de la CGT dans le monde (1945-2000)* » Colloque IHS CGT publié par lui-même
- Préface de « *Aux quatre coins du monde* » de René Duhamel Editions sociales
- Alphonse Veronese, Pierre Coutaz, Jean Marie Pernot « *Retour sur les conditions de sortie de la FSM* » dans *les Cahiers d'histoire sociale* spécial « *Syndicalisme international, un siècle et demi d'histoire* » mai 2019
- Louis Viannet « *L'activité de la CGT en Europe* » dans « *La place et les actions de la CGT dans le monde (1945-2000)* » Colloque IHS CGT publié par lui-même